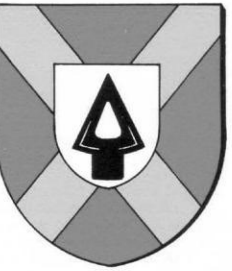


PLAN LOCAL d'URBANISME

Approuvé

Petit-Landau



3.b. Règlement graphique

Les zones urbaines et les zones à urbaniser

Echelle : 1/2000^e

Transformation du P.O.S. en P.L.U.
P.L.U. APPROUVÉ par Délibération du Conseil
Municipal du

Le Maire

Armand Le Gac



Octobre 2014

LIMITES

+ - - - - - Limite communale + - - - - -

- - - - - Limite de zone ou de secteur - - - - -

EMPLACEMENTS RESERVES

1 Numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

2

OUVRAGE PUBLIC
INSTALLATION D'INTERET
GENERAL

VOIE PUBLIQUE
A CREER OU A ELARGIR

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art.L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme

BOISEMENTS

VERGERS A PROTEGER

PLANTATIONS A REALISER

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

